

Séance du 15 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 15 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Étaient présents Mesdames Samira BERMOND, Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Pauline RICHON et Patricia VIOLET, Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE, Timothée GAILLARD, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique LECOINTE

Approbation des compte-rendus des séances du 9 Mars et 25 Mai 2020 :

Le compte-rendu du 9 mars est approuvé par l'ensemble des 5 membres de l'ancienne équipe.

Le compte-rendu du 25 Mai est approuvé à l'unanimité.

Détermination des taux communaux pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2020 soit :

Taxe	Taux 2020
Taxe Foncier bâti	14,54 %
Taxe Foncier non bâti	64,79 %

Délégations du Conseil Municipal au Maire :

En l'absence du secrétaire de Mairie, lors de ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point, ce qu'a approuvé le Conseil Municipal. Ce sujet sera débattu lors de la prochaine séance.

Indemnités du Maire et des élus :

Monsieur Le Maire et les trois adjoints ne souhaitent pas prendre le maximum de l'indemnité prévue par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide que l'indemnité de Monsieur Le Maire sera de 517,29 € brut, et que celle des trois adjoints sera de 175,02€ brut.

Monsieur Philippe PATRY a pour mission le suivi du réseau de l'eau, et de son fonctionnement au niveau technique. Au regard de la charge de travail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide que l'indemnité de Monsieur PATRY sera égale à celle des adjoints, soit 175,02€ brut.

Afin de valoriser le travail des Conseillers Municipaux, tous engagés dans des délégations bien définies, le Conseil Municipal, valide que leur indemnité sera de 70€ brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 25 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et des conseillers municipaux aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous

Conseiller municipal	Fonction	Délégation(s)	Taux indemnités appliqué à l'indice terminal brut de la fonction publique
M Philippe BERRARD	Maire		13.30 %
Mme Claire CHASTAN	1 ^{ère} adjointe	Ecole – Personnel	4.5 %
M Christian DELEBARRE	2 ^{ème} adjoint	Bâtiments – Participation	4.5 %
Mme Patricia VIOLET	3 ^{ème} adjointe	Eau et assainissement	4.5 %
M Philippe PATRY	Conseiller municipal délégué	Economies d'eau et d'énergie	4.5 %
Mme Frédérique LECOINTE	Conseillère municipale déléguée	Ecole – voies et chemins	1.80 %
Mme Samira BERMOND	Conseillère municipale déléguée	Participation – salle des fêtes – fêtes et cérémonies	1.80 %
M David BERNARD	Conseiller municipal délégué	Gestion du réseau de chaleur	1.80 %
M Timothée GAILLARD	Conseiller municipal délégué	Aménagements paysagers	1.80 %

Mme Pauline RICHON	Conseillère municipale déléguée	Communication	1.80 %
M Pascal KEINBORG	Conseiller municipal délégué	Voies et chemins – école	1.80 %

Représentation dans les divers syndicats :

Monsieur Timothée GAILLARD, et Madame Pauline RICHON en qualité de suppléante, représenteront la commune au sein du Syndicat du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales ;

Monsieur Christian DELEBARRE et madame Patricia VIOLET représenteront la commune au sein du Service public Des Energies de la Drôme (SDED) ;

Monsieur Philippe PATRY, et Madame Patricia VIOLET en qualité de suppléante, représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement Dieulefit- Bourdeaux (SIEA) ;

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

La CCID est présidée par le Maire et est composée de 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) choisies par l'administration fiscale sur une liste de 24 noms proposés par le Conseil Municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour être proposées à l'administration fiscale : Mme Claire CHASTAN, M Christian DELEBARRE, Mme Patricia VIOLET, M Philippe PATRY, Mme Samira BERMOND, M Pascal KEINBORG, M. Jean-Paul TERROT, Mme Cécile ROBERT, M Guy CHASTAN, Mme Laëtitia CHAPUS, M Jean-Luc CHASTANIER, M François JOULLIE, Mme Frédérique LECOINTE, M Timothée GAILLARD, Mme Pauline RICHON, M David BERNARD, Mme Françoise COURBIS, M Jean-David RASPAIL, Mme Claire PIMPIE, M Philippe CHASTAN, M Gilles FLORIS, Mme Sandrine DELOCHE, M Alain CHASTAN, M Guy SEVENIER.

Rapport annuel du SYPP (Syndicat des Portes de Provence) :

Le rapport est consultable : <https://www.sypp.fr/wp-content/uploads/2020/06/rapport-annuel-2019.pdf>

Le bilan annoncé pour notre territoire démontre que le tri se fait de manière raisonnée. Les chiffres montrent que les habitants de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux se sont appropriés la méthode et qu'ils se sentent concernés par la politique menée. La perspective d'atteindre les 130 Kg de déchets par an et par habitant se profile de plus en plus de manière réalisable.

Informations/ Questions diverses :

- Monsieur David BERNARD représentera la commune, le 22 juin, dans le cadre du tirage au sort des jurés d'assises.
- Un certain nombre de projets seront menés au fil du mandat, par ordre de priorité : Boulangerie-Epicerie / local et logement, Logement de l'école, Local technique, Ecole/ cour et accueil du périscolaire, Les différents espaces publics . Chaque Conseiller Municipal est invité à réfléchir sur le projet où il souhaite s'inscrire.
- Un sondage, diffusé auprès des habitants, permettra de déterminer quel jour convient le mieux pour effectuer les chantiers participatifs.
- La question de la demande de titularisation de Madame Alexandrine GELAY, agent municipal qui travaille au sein de l'école, est à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Séance levée à 22 heures 30.